

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DE LA CULBUTE sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit LA CULBUTE 62170 RECQUES SUR COURSE.

La référence de votre dossier est A-3-NUELPI8OG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/11/2023 à 09h37 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **90813033900017**

Raison sociale **DE LA CULBUTE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LIEU-DIT LA CULBUTE**

**62170**

**62170 RECQUES SUR COURSE**

## Signataire

Qualité : **GERANT**

## Référent

Fonction : **GERANT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DE LA CULBUTE**

Description des activités :

**Situation initiale : Elevage de vaches laitières et de vaches allaitantes soumis au RSD. Suite à l'installation du fils (Lucas), une exploitation située au 66 RUE DE L HOTEL DIEU à CLENLEU a été reprise. Un élevage allaitant soumis au RSD y été exploité et sera conservé sur ce site. Sur le site de Recques sur Course, l'élevage sera étendu. L'effectif était soumis aux installations classées**

pour un élevage mixte déclaré en 2004, composé de 40 vaches laitières et de 10 vaches allaitantes. Avec l'élévation des seuils et le reclassement des élevages allaitants, l'élevage s'est retrouvé déclassé. Entre temps l'installation de traite a été aménagée pour y installer 4 postes supplémentaires. Le projet consiste à augmenter l'élevage de vaches laitières pour atteindre un effectif de 87 vaches (vaches en lactation et vaches taries). Deux nouveaux silos de stockage d'ensilage seront construits. Les unités de stockage de déjections sur le site de Clenleu seront conservés pour justifier des capacités réglementaires de l'exploitation.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu-dit LA CULBUTE

62170 RECQUES SUR COURSE

X : 613486

Y : 7047572

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- 62170 ATTIN

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 87 u	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Épandage de fumier, de lexiviats et d'eaux usées de la salle de traite.**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
062164398	EARL de la Culbute	1 à 17

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **150**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **18017**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **18017**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **18017**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

### Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les petits déchets (emballages divers) seront collectés par le service public de communauté de communes. Les autres déchets sont les huiles des moteurs et les divers petits emballages. Ils sont collectés par la société CHIMIREX. Les bidons de phyto sont collectés par la société ADIVALOR. Les cadavres sont enlevés par la société ATEMAX. Les emballages de produits vétérinaires sont collectés par le vétérinaire.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une réserve incendie en citerne souple de 120 m3 sera installée sur le site .**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)